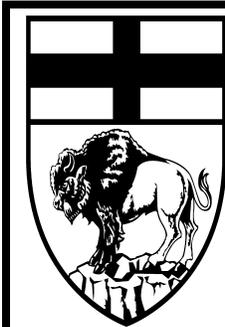


Lundi 6 octobre 2008



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 80
ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* SELINGER

(N° 41) — *Loi sur la profession de travailleur social/The Social Work Profession Act*

M. EICHLER

(N° 213) — *Loi sur la tenue d'élections à date fixe et l'équité électorale (modification de diverses lois)/The Set Date Elections and Electoral Fairness Act (Various Acts Amended)*

M^{me} DRIEDGER

(N° 219) — *Loi sur les cartes-photos d'identité délivrées par le gouvernement/The Government-Issued Photo Identification Act*

M. BOROTSIK

(N° 238) — *Loi modifiant la Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci/The Crown Corporations Public Review and Accountability Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 239) — *Loi interdisant de fumer sur les terrains scolaires (modification de la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs et de la Loi sur les écoles publiques)/The Smoking Banned on School Grounds Act (The Non-Smokers Health Protection Act and The Public Schools Act Amended)*

PÉTITIONS

M. DYCK
M^{me} ROWAT
M. CULLEN
M. BOROTSIK
M. LAMOUREUX

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N^o 38) — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act*
(amendé — comité)
(M. PEDERSEN — 21 mins)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* CHOMIAK

(N^o 37) — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act*
(amendé — comité)
(amendé — étape du rapport)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* ASHTON

(N^o 46) — *Loi sur le financement fiscal de la revitalisation urbaine/The Community Revitalization Tax Increment Financing Act*

(M. MCFADYEN)

Motion de M^{me} la *ministre* WOWCHUK

(N^o 48) — *Loi modifiant la Loi sur le soin des animaux/The Animal Care Amendment Act*

(M. DYCK)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. BRIESE — État des soins de santé dans les collectivités rurales

27. Attendu :

que les soins de santé dans les collectivités rurales ne constituent pas une priorité pour le gouvernement provincial;

que les pénuries de médecins, d'infirmières, de techniciens de laboratoire et d'autres professionnels de la santé menacent la stabilité et l'accessibilité des soins de santé dans les collectivités rurales;

que 17 salles d'urgence sont présentement fermées dans les collectivités rurales du Manitoba en raison de ces pénuries et que les heures d'ouverture de plusieurs autres salles sont réduites, privant des dizaines de milliers de Manitobains d'un accès à des soins d'urgence;

que les services médicaux d'urgence ont été interrompus dans diverses régions de la province en raison des pénuries de personnel qui perdurent;

que le manque d'accès aux soins d'urgence menace la sécurité et la santé des Manitobains vivant en région rurale;

que les Manitobains vivant dans les collectivités rurales sont confrontés à des délais d'attente qui s'étendent sur des semaines, des mois, voire des années pour des tests diagnostiques, des chirurgies ou des rendez-vous auprès de spécialistes;

que ces délais d'attente nuisent à la qualité de vie des Manitobains qui vivent dans les collectivités rurales;

que les pénuries d'infirmières ont fait en sorte que des foyers de soins personnels situés dans des collectivités rurales du Manitoba n'admettent plus de patients, même si des lits sont disponibles;

que ces facteurs ont forcé les aînés à quitter leur collectivité et ont causé des difficultés importantes pour ces Manitobains et leurs familles;

que le gouvernement provincial n'a pas réussi à augmenter de manière significative le nombre de postes d'infirmières praticiennes dans les collectivités rurales et qu'il n'a donc pas réussi à mettre à profit les ressources du Manitoba en matière de soins de santé;

que certains services de soins de santé ne sont pas disponibles dans toutes les collectivités rurales du Manitoba, y compris les services de sage-femme qui ne sont offerts que par sept des onze offices régionaux de la santé;

que la gestion des soins de santé par le gouvernement provincial, notamment dans les collectivités rurales, a engendré chez les Manitobains une déception profonde,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba blâme la ministre de la Santé de ne pas avoir réussi à résoudre les graves problèmes en soins de santé au Manitoba.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 8 octobre 2008, de 19 à 21 heures (jusqu'à 22 heures au besoin), dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Review of the Workers compensation Board » et daté de janvier 2006;
- rapport du vérificateur des comptes publics du vérificateur général pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007 (volumes 1, 2, 3 et 4).